

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 445G Participation et convention avec la Mission Locale de Paris (12e), pour des actions de lutte contre le décrochage.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2009 DASES 529 G en date des 14 et 15 décembre 2009 relative à la création de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance et les conventions y afférentes signées les 17 et 21 décembre 2009 ;

Vu la délibération 2011 DDEEES 3G en date des 7 et 8 février 2011 relative à la création d'une Mission Locale unique ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général sollicite l'autorisation de signer une convention avec la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec l'association Mission Locale de Paris 8 rue de Cîteaux (12e), dont

le texte est joint à la présente délibération, pour le fonctionnement de la plate-forme de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance.

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la participation financière du Département de Paris à la Mission Locale de Paris au titre de l'année 2013 est fixée à 117.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement de l'exercice 2013 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.